

services médicaux" de notre mémoire. Les problèmes créés par les services médicaux qui existent à l'heure actuelle pour les Indiens de la Colombie-Britannique vous ont été expliqués.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet, messieurs? Dans ce cas nous allons passer au bien-être social.

M. MANUEL: Monsieur le président, messieurs, au sujet du bien-être social, les Indiens paient 5 p. 100 de taxes de vente, mais ils sont privés de l'allocation des mères, de la pension des veuves, on n'entretient pas leurs routes et ainsi de suite. Le bien-être social est le principal problème qui se pose à l'heure actuelle en Colombie-Britannique. Les Indiens qui ont de la difficulté à bénéficier des services de bien-être social sont assez nombreux. Il se peut que comme le colonel Jones travaille à Ottawa il ne s'en rende pas compte; mais, pour ma part, j'ai vu beaucoup d'indigènes dans cette région. Je me suis rendu chez des Indiens qui s'étaient plaints à moi et j'ai regardé dans leurs placards. Je me suis rendu compte de la situation dans laquelle ils se trouvaient. J'ai cherché à savoir s'ils recevaient de l'argent de l'assurance ou d'une autre source et j'ai découvert qu'ils ne touchaient rien. Je l'ai signalé à M. A. R. Neil, commissaire pour la Colombie-Britannique, et je crois que des mesures ont été prises. Reste à savoir combien d'autres Indiens ont des problèmes semblables dans des régions que je n'ai pas visitées.

Lorsque j'étais au lac Burns, les Indiens avaient été obligés de quitter Fort-Babine. Ils essayaient d'obtenir de l'aide de la Direction des affaires indiennes; mais on leur a dit que puisque c'était la réserve qui les faisait vivre depuis quelque temps, ils ne pouvaient rien recevoir. J'ai demandé pourquoi ils ne recevaient pas d'assistance sociale de la ville, et on m'a dit que celle-ci n'accordait aucune aide. Je me suis rendu à Vancouver dans l'intention d'approfondir la question, mais je n'ai pu le faire à cause des frais. A Vancouver, on m'a dit de m'adresser à Victoria et je n'ai pu m'y rendre.

Vu le montant de l'assistance sociale versée aux Indiens par la Direction des affaires indiennes et par le gouvernement provincial, nous espérons que le gouvernement fédéral pourrait s'entendre d'une façon ou d'une autre avec le gouvernement provincial afin que les Indiens puissent bénéficier de l'assistance sociale accordée par la province.

Je vois ici qu'on demande un foyer pour les vieilles personnes. Ceux que nous représentons demandent un hospice pour quelques-uns des vieux indigènes qui n'ont aucun refuge. Ils espèrent que votre Comité recommandera qu'un foyer de ce genre soit construit en Colombie-Britannique.

M<sup>me</sup> MUSSELL: Il est vrai, par exemple, que l'hôpital indien de Coqualeetza prend soin de beaucoup de gens qui souffrent de maladies chroniques, de vieillards qui sont incapables de se soigner seuls; mais les Indiens, qui ont le sentiment de ne pas être acceptés par la Société non indienne, sont perdus lorsqu'ils quittent la réserve. Ceci crée un problème et le vieil Indien qui est incapable de se soigner seul préfère rester dans la réserve et y vivre dans des conditions déplorables plutôt que de se rendre dans un endroit semblable. Les vieilles personnes estiment par conséquent que, si on établit des hospices, ils devraient être construits près de l'endroit où se trouvent leurs amis et leurs parents afin qu'ils puissent passer les dernières années de leur vie dans un milieu confortable et heureux.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet, messieurs?

Le sénateur HORNER: Je voudrais dire ceci, monsieur le président: on ne peut pas s'en prendre aux Indiens s'ils demandent qu'on construise un hospice pour les vieillards. Je me souviens qu'autrefois les gens se seraient vexés si vous leur aviez dit qu'ils ne pouvaient pas prendre soin de leur père ou leur mère; mais maintenant, avec les longues fins de semaine, ils ne veulent pas être tenus à la maison et ils cherchent à placer les vieilles personnes